



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur la stabilité financière et la surveillance financière

*2894ème session du Conseil AFFAIRES ECONOMIQUES et FINANCIERES
Luxembourg, le 7 octobre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil A EXAMINÉ la situation économique, les événements qui ont touché récemment les marchés financiers ainsi que les réponses à apporter.

CONSCIENT que les économies de l'UE et de la zone euro risquent d'enregistrer une faible croissance en 2008 et 2009, en raison notamment des effets plus importants de la correction du marché américain sur l'économie mondiale, de la hausse du cours des matières premières (bien que cette tendance se soit partiellement inversée ces dernières semaines) et du resserrement des normes de crédit; et

COMPTE TENU des tensions exceptionnelles que connaissent actuellement les marchés financiers mondiaux et des conséquences possibles de la situation économique,

Le Conseil A ESTIMÉ qu'il convenait de continuer à rechercher, dans le cadre des compétences respectives des États membres, une réponse coordonnée au niveau européen, les États membres devant parallèlement disposer de la flexibilité nécessaire pour adapter leur réponse à leur situation individuelle, et qu'il fallait poursuivre la mise en œuvre de solides réformes structurelles au niveau national afin d'accroître la capacité de résistance aux chocs futurs.

Dès les premiers stades de la crise actuelle, les autorités publiques ont élaboré des réponses visant à rétablir la confiance et à préserver la stabilité financière. Le Conseil a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route approuvée en octobre 2007.

P R E S S E

Dans ce contexte, le Conseil est parvenu aux conclusions ci-après.

Le Conseil

- SE FÉLICITE des travaux menés par le comité européen des contrôleurs bancaires (CECB) sur la transparence ainsi que des efforts déployés par la majorité des banques pour suivre les lignes directrices du CECB relatives aux bonnes pratiques en matière d'information financière. Le Conseil INVITE toutes les banques à continuer d'améliorer la transparence concernant les méthodes d'évaluation et de gestion des risques;
- RAPPELLE qu'il est urgent d'améliorer les pratiques des banques en matière d'évaluation de leur exposition aux risques ET DEMANDE INSTAMMENT aux autorités de surveillance et aux autorités responsables des normes comptables de veiller à ce que le cadre de présentation de l'information financière fonctionne convenablement au moyen d'orientations claires en matière d'évaluation qui puissent être appliquées uniformément par tous les établissements;
- ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les futures propositions de la Commission visant à modifier la directive sur les fonds propres réglementaires et portant sur des domaines tels que la gestion des risques, un éventuel cadre de surveillance pour les groupes transnationaux, la gestion des crises ainsi que des exigences plus strictes en matière de titrisation en vue d'un nouveau renforcement du cadre prudentiel existant et de la gestion des risques dans le secteur financier, ainsi que les propositions de modifications présentées par la Commission, après que les risques liés au modèle d'"octroi puis cession" du crédit ("originate-and-distribute model") soient dûment limités. Tout en APPRÉCIANT les nombreux avantages qu'a apportés le modèle d'"octroi puis cession du crédit" ces dernières années, il CONSTATE que ce modèle a également engendré complexité et opacité, suscitant ainsi un certain nombre de préoccupations quant aux conflits d'intérêt potentiels et à l'absence d'une véritable incitation à évaluer les titres échangés. Dans ce contexte, le Conseil ATTEND AVEC INTÉRÊT les propositions de la Commission en ce qui concerne les agences de notation de crédit pour donner suite aux conclusions du Conseil de juillet 2008;
- SOULIGNE qu'il est nécessaire de continuer à suivre de près l'évolution de la situation économique et financière; DEMANDE que la feuille de route concernant le suivi de la crise financière actuelle soit mise en œuvre intégralement et dans les meilleurs délais et que la coordination soit assurée avec les initiatives examinées actuellement dans les enceintes internationales, notamment le Forum sur la stabilité financière, le Fonds monétaire international et les autorités responsables des normes internationales;
- RAPPELLE que, dans la situation actuelle, il importe de surveiller les effets procycliques potentiels et d'y remédier. Dans le domaine prudentiel, le nouvel accord de Bâle sur les fonds propres et la directive sur les fonds propres réglementaires continuent d'offrir un cadre approprié pour améliorer la gestion des risques. Lors de la mise en œuvre de ce cadre, les contrôleurs bancaires surveilleront les effets procycliques potentiels des nouvelles règles et détermineront si des mesures correctives sont nécessaires. Dans la ligne des travaux du FSF et du comité de Bâle, le Conseil CONVIENT de constituer un groupe de travail européen qui sera chargé d'évaluer plus largement l'éventail des réponses qui pourraient contribuer à atténuer les effets procycliques excessifs que pourrait avoir le système financier;

- SOULIGNE la nécessité de veiller au bon fonctionnement des accords sur la stabilité transfrontière envisagés dans le protocole d'accord sur la stabilité financière approuvé en juin 2008 par les ministres, les banques centrales et les autorités de surveillance financière de l'UE.

Le Conseil demeure fermement résolu à améliorer l'efficacité de la surveillance du secteur financier en Europe, ce qui requiert une convergence et une harmonisation accrues dans la mise en œuvre des règles et une surveillance renforcée des groupes transnationaux.

En ce qui concerne la convergence des pratiques de surveillance, le CONSEIL

- CONVIENT de faire en sorte que, à l'échelle de l'UE, des formats d'information financière communs soient opérationnels d'ici à 2012 pour un ensemble unique d'exigences relatives aux données et de délais de transmission, ce qui est indispensable à la fois pour assurer une surveillance efficace et convergente et pour réduire la charge administrative des groupes. À cette date, un ensemble unique de formats d'information financière devrait effectivement être en place et aucun délai supplémentaire ne devrait être accordé;
- ATTEND AVEC INTÉRÊT la révision des décisions de la Commission, à la suite des conclusions du Conseil du 14 mai 2008; et SOULIGNE la nécessité de confier des missions spécifiques aux comités de surveillance d'ici à la fin de l'année, telles que par exemple la médiation, la formulation de recommandations et de lignes directrices non contraignantes, la formation et les échanges de personnel. Ces missions devraient être dûment prises en compte dans les décisions révisées;
-
- SE FÉLICITE que, au sein des trois comités de surveillance, les autorités de surveillance aient décidé d'un commun accord d'inclure dans leurs chartes la prise de décision à la majorité qualifiée ainsi que des procédures de "mise en conformité ou de motivation", ce qui incitera les autorités de surveillance à se conformer autant que possible aux recommandations des comités, et SOULIGNE la nécessité d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces nouvelles procédures; et
- RAPPELLE que dans ses conclusions du 14 mai 2008, les États membres ont été invités à faire en sorte, au plus tard en milieu d'année 2009, que le mandat des autorités nationales de surveillance permette à celles-ci de tenir compte de la dimension européenne lorsqu'elles s'acquittent de leur mission. Le Conseil INVITE le CSF à faire rapport en décembre sur la façon dont chaque État membre respecte son engagement.

En ce qui concerne la surveillance des groupes financiers, le Conseil SOULIGNE qu'il convient de disposer d'un système plus efficace de surveillance européenne pour les groupes transnationaux."